



fédération des associations
d'étudiant-e-s de l'Université
de Lausanne

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DES DELEGUÉ-E-S DE LA FAE du 24 mars 2015, 17h30, Anthropole, salle 2064

1. Formalités

- 1.1 Élection des scrutatrices et scrutateurs
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du PV de l'AD du 16 décembre 2014

2. Communications

- 2.1 Communications du Bureau
- 2.2 Communications des associations membres, des commissions et autres groupes

3. Basta !

4. Prise de position FMEL

5. PhD dans les HES

6. Initiative sur les bourses d'études

7. Elections des représentant-e-s de la FAE à l'AD de l'UNES

8. Divers

FTSR	Tirage au sort
AESR	1. Aude Weber
1. Eric Girodet	2. Cédric Bodoira
	3. Elias Jordan
AETH	4. Quentin Eiselé
1.	5. Thomas Mercier
	6. Benjamin Deffaugt
SSP	7. Benjamin Moret
AESSP	
1. Laura Focker	Bureau
2. Pablo Demierre	1. Flora Garcin (co-présidente)
3.	2. Marc Wuarin (co-président)
4.	3. Margherita Piacentini
	4. Laia Soler
Droit	5. Aurélie Potocki
AEDL	6. Loïc Pillard
1. Arnaud Blanchard	7. Francisco Da Cruz Sousa Martins
2.	8. Joachim Léger
AESC	
1. Timothy Bollé	Secrétariat
	1. Olia Marincek (SG)
HEC	2.
CHEC	
1. Maxime Terrier	Excusé-e-s
2. Gregory Pepper	Fabien Schaller
3. Guillaume Di Federico	Hélène Grosjean
4. Isabelle Vincent	Maria Rybak
	Vincent Glatz
Lettres	Gisela Neta
AEL	
1. Frédéric Guignard	Absent-e-s :
2. Oumâima Al-Tayyari	Héloïse Lorrain
3. Thibault Hugentobler	Alessia Mercado
4.	David Comte
	Edouard Alvard
GSE	Pierre Patelli
AEGE	Saif Eddine Amaid
1. Coralie Muschietti	Sophie Hess
2. David Jordan	Mirela Oana
	Yannick Bénisty
FBM	Grégoire Urvoy
AEML	Matteo Gorgoni
1. Godefroy Du Marais	Nicolas Guimond
2.	Yves Di Cristino
	Adrian Timofte
LAB	
1.	Invités :
2.	Yann Buxcel (Basta !)
	Mélissa (Basta !)

Les membres du Bureau (exécutif) de la FAE sont : Flora Garcin (co-présidente), Marc Wuarin (co-président), Margherita Piacentini, Laia Soler, Aurélie Potocki, Loïc Pillard, Francisco Da Cruz Sousa Martins et Joachim Léger.

Secrétaire générale : Olia Marincek (procès-verbal sauf indication et textes entre guillemets). Secrétaire administratif et comptable : Matteo Knobel.

La séance est ouverte à 17h37.

1. Formalités

1.1 Élection des scrutateurs et scrutatrices

Cédric et Timothy sont élus scrutateurs.

21 délégué-e-s sont présent-e-s.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, à 21 voix.

1.3 Adoption du PV de l'AD du 16 décembre 2014

PV du 16 novembre adopté à l'unanimité, à 21 voix.

2. Communications

2.1 Bureau

Marc :

RLAEF :

A représenté la FAE à une séance de consultation sur le projet de RLAEF (Règlement d'application de la loi du 1^{er} juillet 2014 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle) le 19 mars dernier.

Les barèmes pour le calcul des bourses nous ont également été transmis à l'occasion de cette rencontre. Parmi les principales nouveautés, on peut citer les impôts et l'assurance maladie qui sont désormais pris en compte dans le calcul.

Accès des étudiant-e-s titulaires d'un bac français :

En ce qui concerne l'accès à l'UNIL des étudiant-e-s détenant un bac français, le Bureau a abordé la question en séance avec la Direction. Il en ressort que les membres du Rectorat se sont conformés aux recommandations de swissuniversities (anc. CRUS, Conférence des Recteurs d'Université Suisses) dans l'élaboration des nouveaux critères d'accès. Néanmoins, toutes les universités suisses ne l'ont pas fait, à l'instar de Neuchâtel et Genève notamment.

Flora :

ASEH :

L'ASEH (association de soutien aux étudiant-e-s en situation de handicap) est à la recherche de nouveaux membres. Cette association permet de mettre en relation les étudiant-e-s avec un handicap qui souhaitent être accompagné-e-s par d'autres étudiant-e-s. Si la thématique vous intéresse, n'hésitez pas à contacter la FAE et à en parler autour de vous.

Unilive:

(Rappel du contexte) Une convention FAE-Unilive a été adoptée l'année dernière par l'AD. Cette convention régit les relations entre ces associations et prévoit la possibilité pour un membre du bureau de la FAE de s'engager au sein de l'association Unilive. Grâce à cette convention, j'ai pu intégrer le comité d'organisation du Festival Unilive.

Pour les associations qui se sont engagés à tenir un bar : vous avez reçu un mail contenant la convention à signer ainsi que la liste des bénévoles pour les stands à remplir. Je vous prie de prendre connaissance de ce mail si ce n'est pas déjà fait et de procéder à la signature, j'ai les conventions avec moi. Si certains comités souhaitent des informations voire même signer, merci de vous manifester à la pause.

Affichage:

En dépit de la volonté de rester sur un *statu quo*, la direction de l'UNIL va élaborer une nouvelle charte d'affichage. Le bureau souhaite soumettre un projet de

charte d'affichage à la direction. Vous recevrez une invitation prochainement pour assister à ce GT.

Micro-ondes:

L'équipe des micro-ondes, composée uniquement d'étudiant-e-s, a été renouvelée. De plus, le bureau a décidé de formaliser leur engagement pour plus de transparence et d'intelligibilité sur les conditions d'engagement et les tâches. Ils porteront un pull au moment de leur service afin d'être visibles par les étudiant-e-s.

Maxime:

Peut-on avoir des clarifications concernant les conditions d'amission des titulaires d'un bac français?

En HEC, cela nous touche énormément, est-ce que d'autres facultés sont également impactées? Nous allons surement mettre en place des démarches pour faire part de nos craintes à la Direction.

Marc :

Quel est l'avis des autres membres du conseil de faculté ?

Maxime :

L'avis est assez unanime, même le Doyen a exprimé des inquiétudes à ce sujet. En ce qui concerne les négociations avec Arlettaz, on nous a dit d'attendre l'élection d'un-e nouveau/elle recteur/trice. Il faut savoir que certaines personnes qui ont commencé un cursus de bac français L (sans maths) et ES tombent des nues en apprenant qu'elles n'allaient plus être admises à l'UNIL.

Gregory :

La faculté des Lettres notamment nous semble être potentiellement touchée de manière importante par ces restrictions.

Joachim :

Il ne faut pas oublier qu'il y a toujours la possibilité de faire recours. Ma sœur a été dans ce cas de figure et a obtenu gain de cause. On peut en discuter plus en détail pendant la pause.

Marc :

En effet, il n'y a pas de point prévu pour cela, et nous devons avancer dans les communications.

Laura :

La faculté des SSP en subit également l'impact, même s'il est regrettable qu'il n'y ait pas davantage d'engagement du comité vis-à-vis de cette question.

Maxime :

Nous (CHEC) avons besoin de l'appui de la FAE, car nous sommes au point mort avec les négociations. De plus, il y a la question du ranking avec notre diplôme qui est importante. L'EPFL augmente ses exigences en termes de notes pour les titulaires de bac français, alors que l'UNIL les baisse. Cela peut donc vraiment poser problème dans la mesure où nos diplômes risquent une dévalorisation.

Flora :

Propose d'ouvrir un GT non officiel, ou traiter cela à la prochaine AD. Pour le moment, les négociations sont fermées avec la Direction, cela semble impossible de faire changer les choses pour l'an prochain.

Joachim :

Nous avons constaté que les membres du Rectorat sont très fermés à la discussion sur ce point.

Gregory :

Le Bureau est-il d'avis qu'il faut plutôt négocier cela pour la rentrée 2016 ?

Joachim :

Pour la rentrée de 2016, il s'agit du scénario le plus positif. Cela pourrait prendre davantage de temps.

Maxime :

Si personne n'est favorable à ces nouvelles conditions, le CHEC ne voit pas pourquoi on devrait attendre. L'on a pu voir avec l'affichage que des résultats peuvent être obtenus assez rapidement si nous unissons nos forces.

Pablo :

Nous n'avons pas pu en discuter en comité de l'AESSP, donc nous ne pouvons pas prendre position. Propose que le Bureau revienne vers les délégué-e-s avec une invitation à rejoindre un GT.

Godefroy :

A l'AEML, nous n'étions même pas au courant de ces changements dans les conditions d'accès.

Eric :

Le CHEC est-il contre la restriction au niveau des types de bac ou l'abaissement des exigences en termes de notes pour les types de bac acceptés ?

Maxime :

Les deux, nous aimerions simplement revenir aux conditions d'avant.

Marc :

Propose la création d'un GT du bureau. Une invitation sera envoyée aux membres de l'AD.

Eric :

Est-ce que cela ne risque pas de retarder la mise en place d'actions ?

Francisco :

Pour un changement en profondeur, il faudra du temps.

Joachim :

Journée de l'égalité :

La Journée de l'égalité aura lieu le mercredi 13 mai, sur la thématique du harcèlement de rue. Deux intervenantes ont déjà confirmé leur présence pour une conférence, et en ce qui concerne le visuel, nous pensons nous inspirer du « Projet Crocodile ». Davantage d'informations seront transmises à la prochaine AD, lorsque l'organisation aura avancé.

Marché :

3000 cabas avaient été commandés lors du lancement du marché de l'UNIL en 2012. Il nous en reste quasiment l'intégralité, preuve qu'ils ne se sont pas très bien vendus. Leur prix de base est de CHF 2.50. Afin de les écouler, la FAE est en

discussion avec Unipoly pour mettre en place une offre spéciale : le cabas sera offert à l'achat d'un panier de saison à CHF 20.-.

Loïc :

Subventions :

Aucune opposition sur les demandes de subvention n'a été déposée. Pour rappel, les préavis du Bureau étaient les suivants :

- 500 CHF pour le spectacle de la Black Sheep Theatre Company.
 - 500 CHF pour les activités de l'association COSPOL.
 - 3'000 CHF pour le budget et un projet pour le PET (Pôle d'expression théâtrale).
- En ce qui concerne le PET, la demande initiale de 5150 CHF a été revue à la baisse par le Bureau.

Ces montants sont donc acceptés, et devraient parvenir aux associations concernées dans les meilleurs délais.

Services aux associations :

Un nouveau service vient d'être lancé par le Bureau. Une page de conseils sur la création d'une association a été publiée sur le site de la FAE (sous l'onglet "Services"). De prochaines pages, concernant le financement et la communication entre autres, seront bientôt préparées. Vos commentaires et suggestions sont les bienvenus afin de rendre ce service le plus utile et performant possible.

Francisco :

La page créations associations rentre dans une stratégie plus globale, pour aller vers davantage de participation de la part des étudiant-e-s, car on a parfois l'impression d'appartenir à des sphères différentes. Nous sommes en train de rédiger des notices pour vous apporter quelque chose (ateliers, etc.) en termes de services.

Nous allons aussi tenter des choses pour changer le format de l'AD, pour la rendre plus « glamour ». En tant que membres du Bureau, nous avons parfois tendance à être très impliqué-e-s et oublier que les choses peuvent ne pas être évidentes pour vous. Si vous avez des suggestions, des remarques, n'hésitez pas à les faire.

Apéros des associations :

Le traditionnel apéro des associations représentatives est en cours d'organisation, nous vous reviendrons là-dessus très rapidement.

Don du sang :

Le don du sang aura lieu les 28 et 29 avril prochain, et nous recherchons comme d'habitude des bénévoles pour le stand que la FAE tiendra afin de fournir une collation aux donneurs/euses. Vous recevrez le mail d'invitation très prochainement, donc n'hésitez pas à vous inscrire pour nous donner un coup de main.

Aurélie :

Agenda :

Comme chaque année depuis 2012, le bureau de la FAE est en train d'éditer l'agenda pour l'année académique 2015-2016. Le contenu sera actualisé à l'année mais ne changera pas fondamentalement. La couverture sera également actualisée avec une nouvelle photo en lien avec le campus. L'imprimeur PRESSOR, qui avait déjà été mandaté les années précédentes, prendra également en charge cette édition. Le budget dépensé pour l'agenda restera le même que celui de la version 2014-2015.

Cédric :

A combien s'élève le budget ?

Aurélie :

Le budget initialement prévu est de CHF 10'000, mais comme les années précédentes, le coût réel de l'agenda sera un petit peu supérieur, de l'ordre de CHF 12'000.-. Le tarif est le même que l'an dernier.

2.2 Communications des associations membres, des commissions et autres groupes

Arnaud :

AEDL :

Nous avons constaté une recrudescence d'utilisation non autorisée du logo de l'UNIL sur les affiches, cela devient un problème concret et des mesures devront être prises.

Cédric :

CIS (UNES) :

Nous avons abordé la question de l'accord TISA (accord sur le commerce des services), une information sera faite en mai. Ils attendent la réaction de l'ESU (European Students' Union). De plus, un papier de position en solidarité avec les enfants syriens sera rédigé.

Francisco :

Commission de durabilité :

Si la commission est fermée au public, toute personne intéressée peut néanmoins assister au GTs, c'est une belle forme d'ouverture. On discutera prochainement d'une augmentation de la fréquence du métro, du développement du campus, etc.

Marc :

CRUNIL :

Les prix des menus vont augmenter prochainement. Un GT avec le vice-recteur Benoit Frund s'est mis en place, pour déterminer comment cela allait être fait. Il a été décidé que l'UNIL allait conventionner 3 plats disponibles chaque jour. Chaque menu va augmenter de 20ct. Dorénavant, un algorithme sera créé pour anticiper les prochaines augmentations par rapport à l'inflation. La prochaine augmentation sera donc probablement pour 2017 ou 2018. Il faut savoir que les prix ne sont pas subventionnés, l'UNIL est une des rares universités à le faire. On sera alignés avec les tarifs de l'EPFL. Comparés aux tarifs des autres universités en Suisse, ce ne sera pas très cher. Enfin, il faut noter que la dernière augmentation des tarifs date d'il y a 7 ans.

Loïc :

COVER :

Mardi 10 mars, Flora et moi avons assisté à la Commission de Valorisation de l'Enseignement et de la Recherche. Liés à Bologne, il y a actuellement une évolution des standards européens, amenant à une refonte de ces standards en cours depuis 2012. Durant les discussions, la European Students' Union (ESU) était présente. La discussion finale sur l'adoption d'une nouvelle proposition aura lieu en mai 2015. 3 nouveaux critères seront ajoutés sur 7 existants déjà, portant ainsi leur nombre total à 10. Il s'agirait d'introduire une documentation pour la qualité qui serait élaborée sur toute l'année et non uniquement pendant le

processus d'évaluation. Ces 3 critères sont prévus par la LEHE, qui couvre toutes les HEU, HES et EPF, et seront soumis aux conseils des grandes écoles. Un aspect de durabilité et d'égalité des chances est inclus dans le volet gouvernance. Notons toutefois que certains politiques souhaitent utiliser ces 3 nouveaux critères pour favoriser les écoles privées.

3. Basta !

Flora :

Comme vous avez pu le lire dans le all-in, nous allons à présent aborder la demande de soutien que la librairie Basta ! a soumise à la FAE.

Francisco :

Nous allons donc laisser les représentant-e-s de Basta ! commencer par vous expliquer le contexte de leur point de vue.

Yann :

En gros, Unibat nous a menacés de doubler le loyer dès le mois d'octobre 2016 car ils se sont rendus compte que nous n'en payions que la moitié. Nous avons donc effectué des recherches aux archives afin de mieux comprendre la situation et envoyé une demande à la FAE pour nous soutenir dans nos discussions avec l'UNIL.

Mélissa :

Nous faisons appel au soutien de la FAE en continuité de ces 25 ans car nous partageons les locaux.

Flora :

La situation a l'air confuse donc nous allons résumer l'historique.

Il faut remonter assez loin.

Au mois de novembre 2014, Basta ! a interpellé la FAE, puisqu'Unibat leur a annoncé qu'ils ne payaient que la moitié du loyer prévu pour leurs locaux, en raison d'un accord passé avec la FAE, censée occuper la moitié de la surface pour l'un de ses anciens projets, à savoir une Librairie Etudiante.

En 1988-1989, la FAE a initié un projet de « Librairie des Etudiants », permettant à des étudiant-e-s de passer directement des commandes groupées aux fournisseurs avec des rabais supérieurs à 10% à partir de 20 exemplaires et de vendre des livres aux étudiant-e-s notamment de Lettres, Droit, HEC et SSP. D'après les documents retrouvés dans les archives de la FAE, cela a permis de fournir un emploi à plus d'une douzaine d'étudiant-e-s durant l'année académique 1989-1990. Le projet a cependant dû faire face à un certain nombre de problèmes et a été abandonné à la fin de l'année académique en question.

Parallèlement, à la même époque, le Rectorat a décidé d'installer des galeries marchandes à Dorigny. Un accord a donc été conclu entre la FAE et Basta !, qui se sont ensuite installés dans cette galerie, dans les locaux qu'occupe Basta ! aujourd'hui.

Lors de l'installation de Basta ! en 1991, la FAE a exprimé le souhait de pouvoir remonter son projet de Librairie étudiante abandonné un an plus tôt. Mais cela ne s'est jamais fait, malgré un contrat liant Basta ! et la FAE concernant le partage des locaux. Ce contrat stipulait notamment que chaque partie concluait un bail avec l'UNIL, portant sur la moitié de l'espace occupé actuellement par Basta !. La part du loyer de la FAE était prise en charge par l'UNIL. De son côté, Basta ! accordait à FAE le droit de désigner un-e représentant-e étudiant-e pour son comité de gestion.

Comme le projet de remettre sur pied une librairie étudiante n'a jamais vu le jour

en dépit d'une tentative durant l'année académique 1993-1994, une volonté de rompre le contrat liant la FAE à Basta ! a émergé à l'AD d'octobre 1994. Les délégué-e-s sont toutefois revenu-e-s sur leur décision à l'AD de mai 1995, le risque de voir Basta ! fermer en les obligeant à payer le loyer plein étant trop grand, l'AD estimant que la librairie constituait un service utile aux étudiant-e-s qu'il serait dommage de perdre. Le contrat liant Basta ! à la FAE n'a donc jamais été rompu.

Dès lors, les choses ont continué ainsi, et malgré le fait qu'il était plutôt évident que seul Basta ! occupait les locaux à l'Anthropole, l'UNIL ne leur a jamais demandé de loyer plein. Un nouveau contrat de bail aux mêmes conditions semble par ailleurs avoir été conclu entre l'UNIL et Basta ! en 2001, soit 10 ans après la conclusion du premier. Sauf avis de résiliation par l'une ou l'autre des parties au moins une année à l'avance, ce bail est reconductible aux mêmes conditions tous les 5 ans.

Presque 25 ans plus tard, UNIBAT a avisé Basta ! en 2014 que cette situation n'était pas normale et pas équitable par rapport aux autres commerces de Dorigny, et que l'UNIL allait donc devoir leur demander le loyer plein à partir de la rentrée 2016.

Yann :

C'est très résumé.

Eric :

La FAE est aussi locataire avec Basta ! des locaux ?

SG :

Non, chaque partie était signataire de son propre bail avec l'UNIL. Malgré d'intenses recherches, celui de la FAE n'a pas été retrouvé.

Francisco :

Nous allons discuter du préavis du Bureau et Basta ! pourra nous dire pourquoi ils ne sont pas d'accord.

Eric :

C'est surtout si la FAE retire ses billes qu'il y aura un problème.

Francisco :

Nous avons pu faire des recherches et définir que Basta a pu atterrir à Dorigny grâce à l'installation des galeries marchandes et un partenariat avec la FAE. Ce partenariat n'a pas vraiment marché et en 1994 la FAE a voulu rompre le contrat la liant à Basta !.

Les délégué-e-s sont toutefois revenus sur leur décision en 1995 et ont volontairement omis de le rompre afin d'éviter une situation abrupte de doublement du loyer pour Basta !. Ce qui a été décidé, c'est une sorte de désengagement non officiel.

Ce qui est très curieux, c'est que l'absence d'occupation des locaux par la FAE n'a pas été soulevée par la Direction. Il y a eu un statu quo, sur lequel Unibat a souhaité revenir récemment.

L'argument qui a fait remettre cela en cause pour Unibat est que la FAE n'était pas partie prenante de ce partage des locaux, il n'y avait donc pas de raison de ne pas réclamer l'entier du loyer à la librairie. Le motif principal est que cela représente une inéquité par rapport aux autres commerces de la galerie marchande. Basta rencontrera Unibat pour soutenir leur cas, et ils demandent à la FAE de les soutenir moralement, mais reste à définir comment.

L'argument des prix ne nous a pas semblé décisif.
Les arguments importants en faveur de Basta ! sont la proximité sur le campus et le fonctionnement alternatif.
Ce sont ces arguments qui nous ont semblé pertinents dans leur demande.
L'argument du partenariat n'est pas vraiment valable.

Eric :

Il y a un représentant de la FAE au comité de gestion de Basta ! n'est-ce pas ?

Yann :

Oui, c'est d'ailleurs un point qui avait été soulevé par l'AD de 1995.

Eric :

Le fait qu'il y ait un représentant de la FAE change tout par rapport aux autres commerces. A partir du moment où elle représentée au comité de gestion de Basta !, cela implique pour moi qu'il faut les soutenir.

Francisco :

L'argument de la gestion alternative nous a paru pertinent, mais dans une certaine mesure.
En effet, la FAE doit représenter toutes les 7 facultés, dont les sensibilités peuvent varier. En ce qui concerne la gestion de Basta !, il s'agit d'une alternative parmi d'autres.

Godefroy :

Je n'étais pas au courant que Basta ! avait un fonctionnement alternatif. Quel est précisément le statut de Basta !?

Mélissa :

Il s'agit d'une coopérative autogérée à but non lucratif.

Yann :

Il faut nuancer l'appellation « à but non lucratif », car il faut tout de même payer les salaires des employé-e-s. En revanche, personne n'a de salaire plus élevé que les autres, il n'y a pas de dirigeants qui touchent des rémunérations plus élevées.

Thomas :

Il faudrait faire la comparaison avec les autres loyers. Les autres commerces de Dorigny sont apparemment rentables avec un loyer plein. Ils représentent aussi un service envers certain-e-s étudiant-e-s.

Eric :

Il faut être raisonnable, les étudiant-e-s en médecine vont surtout emprunter des livres et non les acheter.

Francisco :

Nous rappelons que nous avons un devoir envers l'AD de donner un préavis. Nous représentons tou-te-s les étudiant-e-s et il se trouve que certain d'entre eux peuvent trouver que cela n'est pas pertinent, qu'ils préféreraient une autre alternative.
C'est à l'AD de décider.

Godefroy :

Si c'est juste le côté financier qui pose problème, combien la FAE serait-elle prête

à mettre pour soutenir Basta ! ?

Est-ce que ces 7000.- de loyer supplémentaire sont justifiés et justifiables pour les étudiant-e-s qui utilisent ce service ?

Francisco :

C'est une question pertinente. La FAE a l'argent et c'est à l'AD de décider comment celui-ci est réparti.

Eric :

Il faut aller plus loin et demander à l'UNIL de payer cela. La FAE doit conclure un nouveau contrat avec Basta ! qui stipulera que l'UNIL prendra en charge ce loyer additionnel.

Benjamin :

Je regrette le ton de la réponse de Basta !, qui était inutilement agressif.

La question qu'il faut poser est de savoir concrètement quel point l'augmentation de loyer serait dommageable.

Quelle est la part de bénéfices des livres réellement vendus pour les cours ? La librairie a-t-elle des chiffres sur les ouvrages de cours ?

Yann :

En ce qui concerne l'augmentation du loyer, il est clair qu'une librairie indépendante qui octroie un rabais de 10% à la majorité de ses clients et de 5% au reste est financièrement plus limitée. Nous ne pouvons toutefois pas déterminer si cette hausse de loyer risque de nous couler, car nous n'avons pas fait de projections.

Benjamin :

Vous ne savez donc pas quel serait le montant limite en ce qui concerne le loyer ?

Yann :

Non. Pour les bénéfices provenant des ouvrages de cours, nous n'avons pas de chiffres non plus. La majeure partie de notre chiffre provient des étudiant-e-s à la rentrée et des instituts sur le campus. Nous estimons que la vision du préavis du bureau était réduire, c'était un raisonnement de purs consommateurs. De plus, le tableau comparatif des tarifs nous a semblé bancal. Nous ne pouvons pas lutter contre le rabais de 20% offert aux étudiant-e-s à la rentrée par Payot. Ce tableau est contestable, car sur 20 livres comparés il y a 8 livres de droit. C'est un domaine particulier et nous ne pouvons pas faire des rabais sur ces ouvrages. Pour expliquer pourquoi Payot y arrive, nous supposons qu'ils doivent vendre à perte, par une politique de concurrence agressive à laquelle nous ne pouvons pas nous mesurer. La vision du préavis et de ce tableau est basée sur la concurrence et nous ne pouvons pas raisonner en ces termes.

Nous estimons que si l'on compare ce qui est comparable, nous offrons un service meilleur, ou du moins égal à ce celui de nos concurrents.

Aurélie :

Tient à préciser que si nous avons fait ce tableau, c'est pour déterminer ce qui est le plus avantageux pour les étudiant-e-s.

Francisco :

Rappelle que les chiffres ne sont pas le fond du débat.

Oumaïma :

L'AEL souhaite réagir par rapport à l'argument qui consiste à dire que Basta ! ne touche quasiment que les étudiant-e-s des facultés des SSP et des Lettres. Si l'on additionne les étudiant-e-s de Lettres, SSP et HEC, cela fait quand même près de 40% du corps étudiantin. De plus, pourquoi avoir utilisé des livres de droit dans le barème si cela ne concerne que les Lettres ?

Francisco :

Pour le Bureau, l'élément de la représentativité est celui qui est le plus important pour la FAE. Il aurait été plus pertinent pour Basta ! de faire sa demande aux facultés dont les étudiant-e-s utilisent davantage les services de la librairie. En tant que faîtière, le Bureau a donc estimé que cela n'était pas forcément pertinent.

Elias:

Si l'AD décide de soutenir Basta ! y a-t-il des chances que l'UNIL accepte de ne pas demander l'entier du loyer à la librairie ?

Francisco :

C'est la grande inconnue. L'argument de l'inéquité est irréfutable. Soit nous subventionnons tous les commerces alternatifs, soit nous essayons de trouver d'autres solutions.

Eric :

Il n'y a pour moi pas d'inéquité car ce n'est pas le même type de commerce, ni le même fonctionnement. Si Basta ! est contrainte de fermer, cela représentera une inéquité envers le 40% d'étudiants qui fréquentent la librairie. Pour moi, il s'agit d'un service indispensable. Si on ne le soutient pas, on risque de faire disparaître Basta !. Les délégué-e-s souhaitent-elles/ils l'installation d'une antenne de Payot sur le campus ? Nous vivons dans un monde où les commerces de proximité disparaissent progressivement. La décision de l'UNIL leur appartient, mais nous pouvons décider de soutenir Basta ! pour avoir au moins essayé de les défendre, si cela ne s'avérait pas concluant. Il faut aussi peut-être bluffer un peu, et prendre position par rapport à cela.

Marc :

Si la FAE prend la défense de Basta !, on peut prédire avec une quasi-certitude que la Direction va nous dire de payer la part de loyer additionnelle.

Francisco :

Nous sommes encore dans des conjectures. Si le loyer était pris en charge par l'UNIL, c'est à cause d'un projet étudiant. Nous pouvons prendre parti, mais le scénario de la conservation du statu quo me semble le plus improbable.

Loïc :

Rappelle que les étudiant-e-s en médecine ne sont là que la première année. Les biologistes et les GSE représentent eux aussi une bonne partie des étudiants. En tant que faîtière, nous devons représenter tous les étudiants.

Mélissa :

En ce qui concerne les différentes facultés, nous envoyons avant chaque rentrée des mails aux enseignant-e-s, presque tou-te-s, pour savoir quels livres elles/ils vont étudier, afin de pouvoir les commander et les proposer aux étudiant-e-s. Malheureusement, nous n'obtenons que peu de réponses. Dès lors, très souvent,

nous n'avons pas l'ouvrage demandé par l'étudiant-e. Dès lors, tout n'est pas toujours disponible, car nous n'avons pas toutes les informations par rapport au besoin des étudiant-e-s.

Yann :

Nous vendrions volontiers des livres de biologie si la demande et les informations quant aux besoins nous parvenaient. Le CHEC nous fait de grosses commandes, mais le rayon des livres d'économie est tout petit. En ce qui concerne les GSE, la situation est similaire aux sciences sociales, certains profs nous répondent, mais pas tous. Bien entendu, nous ne refusons les demandes personne dans la mesure où nous pouvons y répondre.

Par rapport aux autres commerçants, nous comprenons que la question de l'inéquité vous préoccupe. Nous estimons que Basta ! n'est pas égal aux autres commerces. Nous estimons que l'inéquité n'est pas un concept inattaquable. C'est un débat qui concerne plus notre conversation avec Unibat.

D'après ce que nous comprenons, nous avons l'impression que la FAE craint de devoir payer la moitié du loyer.

Marc :

Non, ce n'est pas notre crainte principale, même si cela risque d'arriver.

Yann :

Par rapport au soutien moral demandé, il faut se rappeler qu'il y a eu cette librairie étudiante à l'époque. Cela ne fonctionnait pas et nous avons repris la chose, ce représentait un travail énorme. Nous estimons avoir rempli notre contrat, le soutien moral est donc quelque chose qui semble aller de soi pour nous récompenser.

Godefroy :

La question de la représentativité ne devrait pas se poser. On ne sait même pas si la Direction nous demandera de payer, mais on pourra poser la question de la représentativité à ce moment-là. Je ne suis même pas sûr qu'on puisse mettre sur un pied d'égalité une librairie et un coiffeur, surtout dans une université.

A priori, cela ne nous coûte en tout cas rien de soutenir moralement Basta !.

Marc :

Le tour de parole est terminé, les représentant-e-s de Basta ! peuvent se retirer et nous allons faire 5 minutes de discussion.

Benjamin :

La situation entre la FAE, Basta ! et l'UNIL n'est pas claire. Il faudrait la clarifier, sans quoi ce sujet reviendra sur le tapis dans 2-3 ans.

Concernant le soutien moral, je ne suis pas opposé personnellement au concept, mais je ne peux pas aller dans le sens de Basta !.

Fredéric :

Francisco a rappelé que la décision de l'AD avait été abrupte en 1994. Si nous leur refusons notre soutien, ce sera aussi le cas.

Souhaite également revenir sur la situation qui a été qualifiée d' « anormale » : quand c'est le cas depuis 25 ans, la coutume prend le pas sur le droit.

En ce qui concerne l'inéquité, dans la pratique, il faut se rappeler que les étudiant-e-s préfèrent acheter directement sur place plutôt que d'aller en ville.

Francisco :

Je pourrai répondre point par point, mais c'est à chacun d'entre vous de décider. Nous avons apparemment émis un préavis qui n'était pas forcément partagé.

Marc :

Pour être clair, le Bureau estime ce n'est pas forcément plus utile d'avoir une librairie alternative qu'une librairie franchisée, car il n'y a pas vraiment de valeur ajoutée à la première.

Eric :

Il y a une valeur humaine. C'est essentiel.

Marc :

Oui, mais ce n'est pas forcément ce qui importe le plus aux yeux des étudiant-e-s lambda.

Francisco :

Nous avons par le passé eu un cas similaire avec le Méditerranée.

Eric :

Il faut mettre l'église au niveau du village. Le remplaçant du Méditerranée, l'Épicentre, fait du profit, même s'il utilise des produits bio et est actif dans la réinsertion sociale. La valeur humaine est importante, et elle est en train de disparaître. Je n'ai pas envie d'acheter des livres dans une librairie franchisée. Basta a une valeur ici, ils sont là depuis longtemps, les gens qui y travaillent sont motivés et offrent un excellent service.

Thomas :

Y a-t-il une voix discordante au sein du Bureau ?

Flora :

Il y a ce qui s'appelle la collégialité.

Francisco :

Sachez tout de même que le préavis que nous vous avons envoyé a fait l'unanimité.

Godefroy :

Si Basta ! devait être remplacée, la FAE serait-elle consultée ?

Marc :

Peut-être vite fait, mais pas sur le fond.

Maxime :

Trouve dommage que Basta ! n'ait même pas pris le temps de faire les calculs. Ils ne savent même pas quelle serait la conséquence d'une hausse de loyer.

Elias :

Il y a aussi d'autres commerces comme les vendeurs de sandwiches qui sont aussi indispensables que Basta !.

Marc :

Propose de passer au vote.

Vote :

Pour un soutien moral de la FAE à la librairie Basta ! :

Pour : 17

Contre : 1

Abstentions : 2

Le soutien moral à la librairie Basta ! est accepté par l'AD.

Pause de 19h15 à 19h30.

Les scrutateurs et scrutatrices procèdent à un nouveau compte du nombre de délégué-e-s présent-e-s.

15 personnes sont présentes.

4. Prise de position FMEL

Marc :

Vous avez reçu la prise de position rédigée sur les pratiques questionnables de la FMEL. Tout le monde a eu l'occasion de la lire ?

Frédéric :

Admet n'avoir pas eu le temps de la lire.

Marc :

Propose 5 minutes pour que chacun-e ait le temps d'en prendre connaissance. En résumé, SUD avait mis en évidence en fin d'année les différents problèmes qu'il y avait à la FMEL. Les responsables de la fondation ont notamment installé des caméras de surveillance au sein des appartements, fait effectuer des contrôles d'identité au sein des appartements par des sociétés de sécurité privées, et de manière générale effectué des contrôles intempestifs dans les chambres des locataires.

Pablo :

Pour quelle raison la FMEL a-t-elle pris ces mesures ?

SG :

Selon eux, il y aurait eu des précédents de déprédations, vols, voire même un cas de pyromanie. Ces mesures seraient donc destinées avant tout à assurer la sécurité et le confort des locataires.

Marc :

Si les délégué-e-s n'ont pas de questions supplémentaires, propose de passer au vote :

Vote :

Pour la prise de position rédigée par le Bureau sur les pratiques de la FMEL :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

La prise de position est adoptée à l'unanimité.

5. PhD dans les HES

Marc :

Actuellement les HES incitent l'UNES à rédiger un papier en faveur de l'introduction de PhD dans les HES.

Cette thématique avait d'ores et déjà été abordée lors d'une AD précédente, et le Bureau souhaiterait faire part de son inquiétude aux délégué-e-s.

Une première ébauche de ce papier a été soumise à la première AD de l'UNES 2014. Nous avons déposé des amendements car nous étions contre l'appellation PhD.

Le papier a été refusé, les amendements n'ont pas pu passer car les HES ont un poids important au sein de l'AD de l'UNES. Les HES ont fait valoir leur droit de veto disant qu'elles étaient discriminées, repoussant l'adoption du papier à la prochaine AD de l'UNES en mai 2015.

Certaines sections de l'UNES estiment qu'il serait positif de permettre aux HES de proposer des PhD dans les filières qui n'existent pas dans les universités, et avec une appellation différente.

Ce que nous demandons à l'AD, c'est de discuter de la question et d'avoir l'avis des délégué-e-s, que nous transmettrons à la prochaine AD de l'UNES.

Timothy :

Dans les EPF, les PhD ont d'ores et déjà une appellation spécifique « PhD EPF », alors que pour les HEU, ces diplômes s'intitulent uniquement « PhD ».

Les financements des EPF viennent de la Confédération, alors que pour les HEU, ils proviennent des cantons.

Benjamin :

La position du Bureau est-elle que s'il n'existe pas de PhD pour une certaine filière en HEU, il faut en proposer dans les HES, mais avec une autre appellation ?

Marc :

L'on peut prendre comme exemple les soins infirmiers.

Godefroy :

Comment sont formé-e-s les enseignant-e-s HES ?

Marc :

Il faut pouvoir attester d'au moins 5 ou 10 ans de pratique après le master.

Godefroy :

Pour l'intitulé du diplôme, ces écoles ne peuvent-elles pas juste mettre une mention « HES » ?

Marc :

Non, c'était exclu pour les représentant-e-s des HES à l'AD de l'UNES.

Benjamin Moret :

Après l'argument des doublons, que pense le Bureau du fait de dire aux HES « faites des PhD, même dans des branches qui existent aussi en HEU » ?

Marc :

Nous en avons discuté et le Bureau était plutôt contre, car les financements proviennent davantage du privé, et les programmes nettement moins contrôlés.

Benjamin :

Qui décide de ce qui est concurrent ou qui correspond à un doublon dans les diplômes ?

Marc :

Ce n'est pas encore très clair. La nomenclature de ce futur diplôme n'est pas encore définie, mais il est tout de même probable que les titres de 3^e cycle soient autorisés pour les HES par Bologne.

Arnaud :

Est-ce que les HES ont répondu de manière concrète et rationnelle aux arguments des financements et des contrôles des programmes ?

Marc :

Non, la conversation s'est braquée immédiatement. Leur seul argument était que cela risquerait d'engendrer une « lutte des classes ».

Thomas :

Est-il possible d'inverser la vapeur?

Marc :

Cela nous semble improbable, les HES sont désormais majoritaires à l'AD de l'UNES.

Pablo :

On ne peut pas vraiment prendre de décision, car la situation est très floue.

Benjamin :

Les HES sont-elles vraiment toutes d'accord ? Au conseil de faculté de droit nous avons rencontré un directeur de HES qui était d'accord pour une nomenclature différente.

Marc :

Lors de la dernière AD de l'UNES, bon nombre de sections n'avaient pas lu le papier. Mais d'après les discussions, la grande partie des sections universitaires étaient plutôt défavorables aux titres de 3^e cycle dans les HES.

Benjamin Moret :

Estime qu'il faudrait commencer par adopter une position conservatrice, quitte à s'ouvrir davantage par la suite.

Timothy :

Trouve que pour les filières où il n'y a pas d'équivalent en HEU, c'est finalement assez légitime. Mais lorsqu'il y a les 2 options, ne serait-il pas intéressant pour les étudiant-e-s de pouvoir faire leur PhD dans l'une ou l'autre des institutions ?

Flora :

Il faut se rappeler que les finalités des HEU et des HES ne sont pas les mêmes.

Marc :

En effet, les buts ne sont pas les mêmes, on ne voit donc pas tellement pourquoi le titre devrait être le même.

De plus, comme exposé précédemment, il y a la question des fonds tiers, qui font qu'il n'y a que peu de contrôle des formations.

Timothy :

Quelle instance est en charge du contrôle des formations de l'UNIL ?

Joachim :

Il s'agit de swissuniversities (anc. La CRUS).

Marc :

De plus, il existe une concurrence entre les HES sur le territoire suisse.

Eric :

A l'UNIL, il y a tout un système d'évaluations qui est en place afin d'assurer la qualité des formations.

Timothy :

Cela ne signifie pas que cela ne pourrait pas être mis en place au niveau des HES. Cela pourrait d'ailleurs être une condition pour qu'elles puissent décerner des titres de 3^e cycle.

Godefroy :

Dans la mesure où la réponse des HES à cette problématique est plutôt irrationnelle (nous avons eu affaire à eux) il serait assez logique de ne pas entrer en matière.

Thomas :

Propose la position suivante :

La FAE est contre toute démarche des HES qui se fait au détriment des universités.

Godefroy :

Tant qu'il n'y a pas eu de discussions claires, il faut continuer à tenter d'ouvrir le dialogue sur des bases rationnelles.

Marc :

Le problème est que les autres sections ont quitté la commission.

Pablo :

Tant qu'il n'y a pas d'informations claires, il ne faut pas prendre position.

Marc :

Malheureusement, l'UNES risque fort de nous forcer à le faire.

Flora :

L'AD de l'UNES a lieu le week-end du 2-3 mai. Il faut qu'on sache à quoi s'en tenir avant de préparer les amendements.

Frédéric :

Propose que la FAE refuse d'entrer en matière dans l'immédiat, quitte à faire marche arrière pour les PhD qui n'ont pas d'équivalent dans les universités.

Benjamin :

Si l'AD est en majorité défavorable aux PhD dans les HES, l'on peut alors voter.

Vote :

La FAE est défavorable à l'introduction de PhD dans les HES :

Pour cette position :

Pour : 11

Contre : 1

Abstentions : 3

La FAE se positionne contre l'introduction de diplômes de 3^e cycle dans les HES.

Pablo :

Lors de l'AD de l'UNES, il s'agira de faire un commentaire sur le fait qu'il n'y a pas assez d'informations pour l'instant, et que c'est en partie ce qui a déterminé notre position.

Marc :

Bien entendu, nous pouvons nuancer.

6. Initiative sur les bourses d'études

Margherita :

En ce qui concerne l'initiative sur les bourses d'études, la campagne a commencé. Le 18 février a eu lieu une action de la rentrée. Nous avons organisé une distribution de flyers pour sensibiliser et informer les étudiant-e-s à cette thématique.

Laia :

L'association Comité Vaud Initiative Bourses d'Etudes a également été créée. Le comité comprend toutes les personnes qui sont impliquées dans la campagne. Nous sommes en contact avec les associations pour déterminer l'engagement de chacun-e. Si des délégué-e-s sont motivés à donner un peu de leur temps pour cette campagne, il faut envoyer un mail à laia.soler@unil.ch.

Margherita :

Il y a plusieurs niveaux pour cette campagne.

La campagne nationale est censée être gérée par l'UNES.

En ce qui concerne la campagne locale, elle censée être gérée par les sections de l'UNES. Dans le canton de Vaud, c'est donc la FAE qui est en charge de coordonner la campagne, avec le soutien de divers acteurs/trices du monde académique, politique et syndical.

Pour rappel, il s'agit d'une campagne qui est censée être menée par les étudiant-e-s.

La campagne locale a prévu diverses actions avec une roue de la fortune. Les participant-e-s doivent faire tourner la roue, et selon le canton sur lequel ils/elles tombent, ils/elles reçoivent une récompense sous forme d'un, deux ou aucun chocolat. Le but est ici de mettre en évidence l'inéquité dans l'attribution des bourses entre les cantons. La campagne est également axée sur la récolte de témoignages de boursiers/ères, ou de personnes qui ont eu maille à partir avec des offices des bourses.

Il s'agira également d'envoyer des courriers des lecteurs aux journaux régionaux. Le but est d'avoir un GT avec quelques personnes pour retravailler les témoignages pour les transformer en courriers des lecteurs. Qui est intéressé à rejoindre ce GT ?

Suite des discussions à huis clos.

Proposition d'ouverture d'un GT :

Se proposent : Thomas, Pablo, Frédéric, Oumaïma, Benjamin, Elias, Godefroy, Cédric.

Pablo :

Les séances de coordination romande sont-elles ouvertes au public?

Laia :

Non, elles sont réservées aux membres du Bureau et aux représentant-e-s des autres sections romandes.

Margherita :

Mais si tu es intéressé, il faut venir à la prochaine séance du comité vaudois qui aura lieu le 15 avril.

7. Elections des représentant-e-s de la FAE à l'AD de l'UNES

Marc:

Il faut élire les représentants de la FAE à l'AD de l'UNES, qui aura lieu le 2-3 mai à Zürich.

Frédéric :

Peut-on y assister même si l'on ne maîtrise pas vraiment l'allemand ?

Marc :

Oui, il y a des traducteurs/trices.

Se proposent comme représentant-e-s de la FAE à l'AD de l'UNES :
Thomas et Benjamin Moret, Marc, Joachim, Aurélie, Godefroy (à condition).

Vote groupé :

Pour les représentant-e-s ci-dessus :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Les représentant-e-s sont élu-e-s à l'unanimité (11 pour).

8. Divers

Francisco :

Comme annoncé, nous souhaitons obtenir votre retour sur le fonctionnement de l'AD. Propose de le faire durant l'apéro.

Benjamin Moret :

Le Bureau n'a-t-il pas envisagé de faire un GT ?

Francisco :

Nous n'y étions pas favorables, dans la mesure où cela reviendrait à déléguer la responsabilité à des représentant-e-s spécifiques de l'AD, et nous à tou-te-s les délégué-e-s.

Benjamin Moret :

Une première remarque peut-être : il serait positif de faire de l'AD quelque chose de plus ouvert, de plus participatif.

Marc :

Nous avons créé un document sur Google Drive que nous partagerons avec vous, afin que vous puissiez nous donner votre feedback.

Benjamin Moret :

Le timing du Bureau est parfois inadéquat, car les gens ne peuvent pas toujours

intervenir. Il faudrait que le Bureau prenne davantage en compte l'envie des gens de s'exprimer dans la gestion du temps.

Pablo :

Une suggestion par rapport au point Basta !. Au début, on ne savait pas trop qui présentait le point. N'aurait-il pas été préférable que Basta ! présente sa version des faits ?

Francisco :

Il est vrai que la gestion de ce point été un peu maladroite. La présence de Basta ! devait servir à vous donner des réponses aux questions que vous pouviez vous poser. Dans l'ensemble, nous aurions dû faire preuve de davantage de clarté envers Basta ! et dans la présentation du point.

A l'avenir, nous pourrions prendre 5-10 min pour briefer d'éventuels intervenants externes, s'ils n'ont pas l'habitude du format de l'AD.

Arnaud :

En effet, dans la mesure où il s'agit de personnes qui viennent de l'extérieur, proposer des modalités de présentation me semble normal.

Benjamin Moret:

Pourrait-on recevoir le all-in plus tôt afin de bénéficier de davantage de temps pour se préparer ?

SG :

Cela semble très difficile, car il ne faut pas oublier que le all-in requiert déjà une masse de travail importante. De plus, certains éléments ne sont portés à notre connaissance que peu de temps avant l'AD. Le fait d'envoyer le all-in plus tôt impliquerait que les informations qu'il contient risqueraient davantage de ne plus être d'actualité, ou du moins incomplètes.

Benjamin Moret :

Pourrait-on également poser nos questions avant l'AD ?

Marc :

Nous pouvons mettre en place un document sur Google Drive où les questions et leurs réponses seront mises à disposition des délégués.

Arnaud :

Au niveau de la salle, propose de faire la prochaine AD à l'Internef dans l'auditoire 233.

Marc :

C'est envisageable, nous vérifierons si le nombre de places correspond.

Pablo :

Au niveau du volume sonore, on n'entendait pas forcément très bien les propos du Bureau au début de la séance.

Marc :

Dans ce genre de cas, il ne faut surtout pas hésiter à nous le dire.

La séance est levée à 19h30.